

La grange à dîme de Sainte-Flavie: vestige d'une paroisse agricole

Julie Boivin

Sainte-Flavie au fil du temps

Le tournant du XIX^e siècle est l'une des périodes les plus importantes et les plus décisives dans l'histoire du Québec. C'est le début de la Révolution industrielle, de nouvelles institutions émergent et l'économie de marché fait son apparition. Le Bas-Canada est en plein essor économique et démographique. Le bois devient une ressource importante et prend le relais de la fourrure. Cette mutation est aussi ressentie au niveau politique, alors qu'on assiste à la montée du nationalisme et à l'éclosion des aspirations démocratiques. Créé en 1791, le Bas-Canada (aujourd'hui le Québec) compte autour de 165 000 habitants. En 1815, la population a presque doublé avec quelque 300 000 habitants¹. Cette mutation économique et sociale entraîne la colonisation des terres encore inhabitées du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie.

Sainte-Flavie compte parmi les toutes premières paroisses créées à l'est de Rimouski. Il faut remonter au début du XIX^e siècle pour situer la genèse de cette petite paroisse. Érigée canoniquement en 1829 et civilement en 1835, Sainte-Flavie a donné son nom à la municipalité créée officiellement en 1855.

À l'origine, le territoire de la future paroisse de Sainte-Flavie couvrait une superficie beaucoup plus grande, s'étendant de Sainte-Luce à Métis, d'est en ouest, et sur six rangs de profondeur, du nord au sud. En 1696, Frontenac, vice-roi de la Nouvelle-France, cédait le territoire en seigneurie à Louis Lepage et à Gabriel Thibierge. La limite du territoire s'étendait alors de la seigneurie Lessard jusqu'au fief Pachot. On retrouve aujourd'hui à l'intérieur de ces limites initiales, les municipalités de Saint-Octave-de-Métis, de Saint-Joseph-de-Lepage, de Mont-Joli, de

Price, de Saint-Jean-Baptiste, ainsi qu'une partie du territoire de Saint-Donat et de Sainte-Angèle.

Cependant, le développement démographique de la seigneurie fut lent et progressif. Les seigneurs Lepage et Thibierge semblaient avoir peu d'intérêt pour le défrichement

des terres. Ils se contentaient surtout de chasse et de pêche. En 1790, la seigneurie passa entre les mains du riche marchand Joseph Drapeau et à sa mort, elle fut transmise à sa femme, Marie-Geneviève Noël, et à ses trois filles: Luce-Gertrude, Angélique-Flavie et Louise-Angèle.

Portrait de Sainte-Flavie en 1868

Population : 2 600 âmes, dont 350 familles

École : 8 et environ 350 élèves

Bibliothèque paroissiale: en mauvais état, les livres sont perdus ou brisés

Auberges: pas d'auberges dans la paroisse, donc pas de boisson

Dîme annuelle: blé/ pois/ orge/ grosse-orge/ seigle/ avoine: 890 minots ou 750 piastres

Bâtiments de la Fabrique: presbytère, église et sacristie, maison du bedeau, hangars, écuries et remises

(Archives de l'Archidiocèse de Rimouski, Sainte-Flavie, **Rapports annuels**, 1868.)



La grange à dîme (photo de Julie Boivin).

Joseph Drapeau

Fils de Pierre Drapeau, cultivateur et de Marie-Joseph Huard, Joseph Drapeau est né le 13 avril 1752. En 1782, il épousa Marie-Geneviève Noël, fille du seigneur de Tilly. Cet homme perspicace et habile négociant parvint à faire fortune dans le commerce et l'industrie navale. D'abord marchand à Québec, il possédait au moment de son mariage, un magasin général. Cette alliance avec la fille d'un seigneur lui rapporta une somme considérable. Il parvint par la suite à s'associer avec différents partenaires. Le commerce florissant, il se fait entrepreneur dans la construction navale. De fil en aiguille, le riche marchand se mit à faire crédit à sa clientèle la plus solvable et il investit dans les propriétés foncières, puis du côté de la propriété seigneuriale, ce qui le différenciait grandement des autres marchands de son calibre. Attiré par les ressources naturelles de la région et le système des rentes seigneuriales, il se mit à acquérir les seigneuries de Champlain, de Lessard et de la Baie-du-Ha! Ha! Puis, par d'habiles négociations avec les héritiers de René Lepage, il acquit les seigneuries Lepage et Thibierge, Mitis, Pachot et Sainte-Claire. Il devint propriétaire de la moitié de l'île d'Orléans quelques années plus tard après s'être départi de la seigneurie Champlain. Enfin, vers les dernières années de sa vie, Drapeau prit part à la vie politique, mais avant que cette dernière ne fut véritablement amorcée, il s'éteignit le 3 novembre 1810. Sa femme, instruite et familière aux affaires de son mari, se fit une habile gestionnaire des biens familiaux que reprit sa fille aînée, Luce- Gertrude, à sa mort en 1829².

Profitant de l'élan de création de paroisses par l'Évêché de Québec, les habitants de ce qui allait devenir Sainte-Flavie réclamèrent leur paroisse et finirent par l'obtenir en 1829. On désigna la paroisse de Sainte-Flavie en l'honneur de la coseigneurse Flavie Drapeau et à la

mémoire de Flavia Domitilla, une martyre romaine du I^{er} siècle après Jésus-Christ. Mais ce ne fut que le point de départ d'un dur labeur nécessaire à l'implantation de la communauté. Les habitants devaient parcourir des kilomètres pour assister à la messe dominicale et pour aller faire moudre leur grain au moulin de la rivière à la Loutre à Sainte-Luce. Enfin, à l'été 1850, on construisit la première église en bois. Puis en 1853, au grand bonheur du curé, on construisit le presbytère tel qu'on peut le voir aujourd'hui. Trois ans plus tard, le presbytère était prêt à accueillir le premier curé résidant, l'abbé Moïse Duguay. C'est au cours de la même décennie que l'on érigea, sans doute lors d'une corvée, la grange à dîme.

La première église de Sainte-Flavie fut vendue en 1890 à la paroisse Notre-Dame-de-Lourdes de Mont-Joli. Les habitants de Sainte-Flavie voulaient une église en pierre et après en avoir fait la demande auprès de l'évêque et après avoir fait établir les plans et devis, ils entamaient la construction de l'édifice. Toutefois, la première célébration eucharistique ne devait avoir lieu que 11 ans après le début des travaux qui prirent fin vers 1884. En 1948, un feu ravagea l'édifice religieux de fond en comble. Aussitôt, les paroissiens entamèrent la construction d'une troisième église, celle qui existe encore aujourd'hui.

Petite histoire de la dîme au Québec

N. f., d'abord disme (v. 1135) et diesme (1160-1174), est issu du latin decima (sous-entendu pars), «la dixième partie», «le dixième», mot qui a donné décime par voie d'emprunt. L'ancien français connaît déjà l'adjectif disme «dixième» 1180, jusqu'au XIV^e s. Le substantif, d'abord masculin, puis (1160-1174) féminin, a désigné en général la dixième partie d'une chose. Il s'est rapidement spécialisé en droit médiéval à propos de la dixième partie des récoltes versées à l'église ou au Seigneur (1174-1176). Depuis le XV^e s. (1450), c'est aussi un terme biblique, s'appliquant au dixième de la récolte qui, chez les Juifs, était offert à Dieu ou

donné au lévite, l'impôt moderne acquérant ainsi un fondement antique. Après abolition de la dîme en 1789, le mot est entré dans la locution figurée lever la, une dîme sur... (1836) «faire un prélèvement non permis». Dîme a produit en ancien français le verbe «dîmer» v. tr. (XII^e s., dismer) «lever la dîme» et le nom d'agent «dîmeur», n.m. d'abord desmior (1174-1178) puis dismeur (1345), dénomination de la personne préposée à la collecte de la dîme. Ces mots sont aujourd'hui des termes d'histoire, le sens figuré de dîmer, «prélever», étant sorti d'usage³.

La dîme est à l'origine un impôt en nature. Ce système de prélèvement provient du système féodal français et il a traversé l'Atlantique avec les premiers colons français. La dîme était un des moyens employés par l'Église, pour libérer les curés des paroisses du fardeau des travaux manuels.

Au Québec, l'instauration de la dîme subit plusieurs adaptations et soubresauts. En effet, le premier évêque de Québec la fixe à la treizième part de la récolte du grain. Mais ce dernier est contraint de la réduire à la vingtième part et finit même par la suspendre. Il faut attendre Jean Talon, premier intendant de la Nouvelle-France (1665-1681), pour que la dîme soit fixée à la vingt-sixième part en 1667⁴.

Lors de la Conquête de 1760, la dîme est abolie. Toutefois, il semble qu'elle continua d'être fidèlement payée au curé après les bouleversements du changement de régime. Enfin en 1774, l'Acte de Québec remet le système en vigueur. Au cours des années 1830, elle fut cependant remise en question, trop associée au régime seigneurial et s'adressant seulement aux cultivateurs. Cette vague de contestation fut toutefois minoritaire.

Dans la deuxième moitié du XIX^e siècle, afin de rejoindre une plus vaste population, un impôt en argent est envisagé en plus de la dîme conventionnelle, c'est le début de la capitation. La capitation est un impôt direct perçu par individu, selon les revenus de ce dernier.

Afin d'obtenir un prêtre résidant, les paroissiens devaient convaincre l'évêque qu'ils pouvaient subvenir aux besoins d'un curé et lui fournir un revenu raisonnable⁵. Mais dans les faits, l'évêque examinait surtout les possibilités que pouvait offrir la résidence du prêtre pour le développement futur de la paroisse. Une fois que le prêtre était installé, il lui incombait de faire respecter l'engagement de la dîme auprès de ses paroissiens. Il devait aussi être un habile commerçant s'il voulait tirer profit de la dîme et arriver à vendre les surplus aux marchands. Parfois, cela pouvait s'avérer un défi de taille. Certains produits étaient trop abondants ou insuffisants, il en résultait trop souvent une disette.

La grange à dîme: un bâtiment digne d'être sauvegardé

Si les granges à dîme faisaient autrefois partie du paysage rural québécois, elles sont de plus en plus rares à l'heure actuelle et leur démolition est souvent envisagée. À Sainte-Flavie, la bâtisse a été sauvegardée de justesse. Cette structure s'harmonise parfaitement avec le presbytère, restauré et transformé en centre culturel. En effet, la grange est un élément indissociable de cet ensemble patrimonial que représentent l'église, le presbytère et le cimetière. Longtemps, on s'est attardé aux structures plus prestigieuses et plus imposantes, négligeant par le fait même, le patrimoine architectural plus modeste. Avec la conservation de la grange à dîme à Sainte-Flavie, nous espérons susciter l'éveil et la sensibilité du public envers ces bâtiments qui souvent passent inaperçus, mais qui en disent long sur le mode de vie de nos ancêtres.

Qu'est-ce qu'une grange à dîme?

Aussi appelée hangar à grains, cette bâtisse servait à entreposer les différentes variétés de céréales que les cultivateurs produisaient sur leur terre.

Afin que le curé résidant puisse se dégager des travaux de la terre et s'adonner pleinement à la vie spirituelle et religieuse de ses ouailles, ces derniers devaient lui fournir une dîme annuelle. Au Québec, la dîme

correspondait le plus souvent au vingt-sixième minot de grain récolté. Un minot étant un sac qui pouvait, semble-t-il, peser de 30 à 60 livres. On peut estimer le poids d'un minot de blé à 60 livres⁶. C'est au printemps, juste avant la fête de Pâques, que la dîme devait être livrée au curé et engrangée à l'endroit prévu à cette fin. Ainsi, le curé évitait d'avoir à assumer lui-même le transport et l'engrangement. Pour les paroissiens, c'était un devoir religieux que d'effectuer toutes ces tâches.

Durant la période du carême en 1873, le curé de la paroisse de Sainte-Flavie, l'abbé Jean-Lazard Marceau, faisait une annonce au prône de la messe dominicale:

On doit savoir que la dîme doit être payée avant de faire les pâques. Je vous prie de vouloir bien vous donner la peine de baumer votre grain avant de l'apporter; ce qu'un bon nombre n'ont pas l'air de comprendre. Vous pourriez aussi vous dispenser d'y mêler de la neige ou au moins l'ôter quand il y en a dedans. À partir de ce temps-ci personne ne devra être formalisé de voir mesurer la dîme et j'ai mes raisons pour en agir ainsi.

Le curé veille sur sa paroisse comme un père sur ses enfants. En fait, l'Évêché lui transmet des directives bien précises sur la façon de procéder. Il y a des règles à suivre. Par exemple, **le manuel des curés** de 1864 guide ce dernier dans ses démarches auprès des paroissiens.



L'abbé Moïse Duguay
1850-1870



L'abbé J.-Lazare Marceau
1870-1871



L'abbé C.-Godefroi Fournier
1871-1897



L'abbé Narcisse Gagnon
1898-1906



L'abbé J.-Cajetan Bérubé
1906-1908



Chanoine Joseph Perron
1908-1928



Chanoine L.-Léonidas Noël
1928-1940



L'abbé J.-Wilfrid Dionne
1940-1948



L'abbé Édouard Lepage
1948-1953



L'abbé Laurent Beaulieu
1953-1960



L'abbé Ludger D'Amours
1960-1968



L'abbé Léopold Dion
1968-1971



L'abbé Oscar Fortin
1971-1974



L'abbé Stanislas Gauvin
1974-1975



L'abbé Léopold L.-Thibault
1975-1978



L'abbé Daniel Beaulieu
1978

Les premiers curés de Sainte-Flavie (tirée de **150^e anniversaire de Sainte-Flavie** du Comité de l'album-souvenir, Comité des Fêtes du 150^e, 1979).

Dans le chapitre sur la dîme, on mentionne clairement que :

En Canada, le curé ne perçoit la dîme que des grains seulement à raison du vingt-sixième minot, d'après le règlement du 4 septembre 1667, confirmé par l'Édit du Roi de France, donné à St-Germain-en-Laye, au mois de mai 1679, et par l'arrêt du Conseil Supérieur de Québec de 1705; mais les habitants sont tenus, en vertu du même Règlement ainsi confirmé, de l'engranger, battre, vanner et porter au presbytère⁸.

Dans une paroisse comme dans une autre, le curé devait parfois faire face à des situations plus difficiles et incommodantes. En 1850, le premier curé de Sainte-Flavie, l'abbé Moïse Duguay, doit instaurer de façon stable la dîme annuelle. Durant les premières années de la paroisse, c'est plutôt difficile. Près du tiers des habitants cultivateurs ne payent pas la dîme. La situation finit par s'améliorer avec le temps, mais le curé doit faire face à d'autres problèmes, comme la rareté de l'argent ou la dévaluation du grain. Ce dernier compte en effet sur la vente d'une partie de ses denrées, afin de subvenir à ses besoins. En 1856, l'abbé Duguay mentionne dans son rapport annuel à l'évêque que *«La dîme est payée assez fidèlement [et qu'] il y a amélioration à présent»*. En 1858, c'est une année plus difficile, ce qui fait dire au curé : *«Le grain est sans valeur cette année, tous les gens en ont pour leur besoin. J'ai vendu seulement mon orge à Québec»*. Tout comme dans les paroisses environnantes naissantes, les conditions de vie sont précaires. L'autarcie économique prédomine : beaucoup de familles se suffisent à elles-mêmes pour leur subsistance. Elles sont aussi très mobiles. En effet, plusieurs familles font le va-et-vient d'une paroisse à l'autre, toujours en quête de meilleures conditions de vie. Le mouvement migratoire est très fort étant donné la pauvreté et l'instabilité économique. En 1863, il n'y a pas d'amélioration. *«Il faut remarquer qu'on ne peut vendre ce grain que pour de l'ouvrage. On ne connaît presque plus l'argent dans*

nos endroits», affirme l'abbé Duguay dans son rapport annuel. Entre 1853 et 1861, 4 623 minots de céréales auraient été livrés au curé de la paroisse de Sainte-Flavie.

Quoique vers la fin du XIX^e siècle, la capitation soit assez répandue au Québec, il semble que la dîme en espèces soit demeurée longtemps la principale source de revenu pour les curés dans des paroisses rurales comme Sainte-Flavie. À partir des années 1920, on ne mentionne plus dans les registres paroissiaux, les quantités de minots reçus, mais plutôt la valeur de la dîme⁹. Aussi, il est difficile de dire de façon exacte, quand s'est terminée la pratique de la dîme en espèces à Sainte-Flavie. On suppose toutefois que cet usage s'est atténué progressivement au Québec avec le début de l'ère industrielle et tous les changements économiques qui en découlèrent. De plus, la revente des céréales constituait une lourde tâche pour le curé de campagne. Toutefois, selon les archives¹⁰ et le témoignage d'un ancien de la paroisse, il semble que la dîme en

espèces était encore courante dans les années 1920. On y ajouta même la dîme des pommes de terre qui allait se perpétuer jusque vers les années 1940¹¹.

La terre est le bien qui attire les premiers habitants de la région. Elle nécessite toutefois un travail acharné pour produire une quantité raisonnable de grains. Dès le printemps, il faut l'épierrer et l'engraisser. Puis durant l'été jusqu'à l'automne, il faut l'ameublir, la semer, la sarcler, la renchausser et récolter. À Sainte-Flavie, il semble que durant la décennie des années 1850, le seigle et l'avoine sont les cultures les plus abondantes. Il est intéressant de remarquer que la dîme de grains a doublé en quelques années à peine. Les récoltes étant relativement bonnes, la nouvelle paroisse se consolide.

La pomme de terre

Introduite par les Anglais, la pomme de terre a fini par devenir un aliment de base durant le XIX^e siècle, surtout dans la vallée du Saint-Laurent. Comme le blé devenait de plus en plus difficile à faire pousser,



Le presbytère de Sainte-Flavie après la restauration (tirée de Martin, Léonidoff, Provencher, Lepage et associés, **MRC du comté de La Mitis, inventaire du patrimoine régional...**, 1990, 91 p.).

on se mit à cultiver la pomme de terre et à développer différents plats pour l'apprêter. À Sainte-Flavie, la pomme de terre est vite devenue l'aliment clé vu la rudesse du climat et la brièveté de la saison chaude. Le 30 octobre 1920, une ordonnance est émise aux habitants de Sainte-Flavie, afin d'ajouter une dîme de pommes de terre à celle des grains.

[...] mais il est arrivé que la division de votre paroisse rendue nécessaire par le développement industriel du village de Mont-Joli d'une part et le développement de l'industrie laitière et de la culture spéciale des pommes de terre d'autre part ont amoindri les récoltes des céréales chez vous, et que de ce fait la seule dîme des grains ne peut plus fournir à votre curé un revenu proportionné au coût actuel de la vie et suffisant à son honnête subsistance. [...] Nous réglons et ordonnons ce qui suit:

I. Les paroissiens de Sainte-Flavie paieront à leur curé chaque année, outre la dîme des céréales, une dîme en patate au cinquantième minot.

II. Cette dîme en patate est payable et exigible en conscience, au même titre et de la même manière que la dîme en grains¹².

Historique de la grange à dîme

La grange:

N. f. représente l'aboutissement (v. 1160) du latin populaire granica, dérivé du latin classique granum (=grain) Grange, qui désigne initialement et encore aujourd'hui un bâtiment destiné à abriter les récoltes, s'applique par extension, régionale-ment, à des bâtiments servant aussi d'habitation; dans le sud de la France, le mot signifie «métaine» (XIII^e s.) et, en montagne, «étage ou loge les troupeaux» (1636, «étables»). Les granges ont aussi désigné un établissement agricole monastique. (v. 1220, grange)¹³.

La grange à dîme de Sainte-Flavie constitue un véritable trésor patrimonial. Elle suscite de l'intérêt autant pour son histoire, sa fonction et sa rareté, que pour son style architectural simple, mais très révélateur à la fois. Au cours du XIX^e siècle, les techniques de construction évoluent

beaucoup. Dès le début des années 1900, le chaume est remplacé par le bardeau et l'on préfère le bois à la pierre pour la construction de bâtiments secondaires.

Robert-Lionel Séguin est un des rares ethnologues au Québec à s'être penché autant sur l'architecture des bâtiments secondaires tels que les granges, les hangars et les fenils du Québec ancien. Il nous parle des granges en bardeaux:

Ces sortes de bâtiments se trouvent généralement à proximité de la mer, comme le sont ceux du littoral gaspésien. Le bardeau, laissé sans peinture, résistait mieux aux intempéries, aux vents et à l'air salin. Les insulaires du Saint-Laurent, notamment ceux de l'île aux Coudres, ont pareillement adopté ce type de bâtisse, dont l'architecture s'apparente aux granges de la région métropolitaine... La grange gaspésienne ressemble plus à la grange de Montréal qu'à celle de Québec¹⁴.

Il semble que la grange à dîme de Sainte-Flavie ait été construite vers 1857. Cette année-là, le premier curé de Sainte-Flavie, l'abbé Moïse Duguay écrivait dans son rapport sur l'état de sa paroisse: «[...] la Fabrique a un négatif d'environ 300 [deniers], contracté pour la construction des bâtisses et améliorations¹⁵. Il est fort probable que cet emprunt servit à construire, entre autres, la grange à dîme. En effet, quelques années auparavant, l'église et le presbytère étaient achevés. Puisque la dîme était payée en espèces seulement et livrée directement au curé, la construction des dépendances devint sans doute pressante dès les premières années de la paroisse. D'ailleurs, les archives indiquent clairement qu'une grange-étable fut construite dès 1850. Il faut ajouter que le territoire desservi par la paroisse était beaucoup plus grand qu'aujourd'hui. L'abbé Duguay parle de 10 lieues sur le fleuve et de 20 lieues de profondeur en 1854¹⁶. De même, la population est plus nombreuse, soit quelque 2 000 à 3 000 âmes dans les deux décennies qui suivirent la construction de la première église en 1850¹⁷. La dîme consti-

tuait donc une source de revenu essentielle pour le curé. Bien que l'utilisation du sous-sol du presbytère fut le moyen le plus répandu pour entreposer les grains et les légumineuses¹⁸, il est impossible à l'heure actuelle d'évaluer le nombre de paroisses du Québec ayant possédé une grange à dîme.

En 1868, pour la première fois, il est fait mention de la grange à dîme dans le rapport annuel de la paroisse. Dans ce rapport, le curé y réfère indirectement en mentionnant que les hangars, écuries et remises formant environ 100 pieds de bâtisses sont en bon ordre. Mais bientôt, la bâtisse nécessite des réparations. Dans les archives, on fait une brève allusion aux travaux envisagés en 1870, et en 1874. On peut lire cette année-là que «Le président ayant fait reconnaître par la dite assemblée l'état de délabrement dans lequel se trouvent les étables, hangars et fournils au service du curé».

En 1921, une autre résolution des marguilliers mentionne la réparation du hangar à grains à l'usage du curé. Cette fois, les couvertures et les lambris sont renouvelés.

Au Québec, la dîme en espèces est graduellement remplacée par le numéraire vers la fin du XIX^e siècle. Cette taxe ne correspond plus à la réalité dans toutes les régions, surtout dans les grands centres où les ouvriers, artisans et membres des professions libérales en sont exemptés. Mais dans les régions récemment colonisées, comme le Bas-Saint-Laurent, l'argent est plutôt rare et la majorité des habitants sont cultivateurs. Toutefois, la capitation finira par s'imposer partout, mais à un rythme différent. C'est ainsi que graduellement, le numéraire finit par remplacer la traditionnelle dîme en espèces. Pendant de nombreuses années au début du siècle, les deux modes de paiements étaient utilisés. Finalement, avec la disparition de la dîme en espèces, les granges à dîme furent soit détruites, soit converties en entrepôt, soit vendues à des particuliers et déplacées, comme ce fut le cas avec la grange à dîme de

Padoue.

Aujourd'hui, ce type de bâtiment est devenu très rare au Québec et on en retrouve de moins en moins qui soient encore en bon état. De façon générale, les granges traditionnelles disparaissent tranquillement, ce qui constitue une grande menace pour l'authenticité et la particularité de nos paysages ruraux. En conserver quelques-unes ne serait pas un luxe. En plus de faire la beauté des paysages, elles transmettent un héritage culturel qui ne peut que ravir les touristes et rendre hommage à nos racines et à notre histoire.

Notes

- 1 Gilles Paquet, **Le Bas-Canada au tournant du XIX^e siècle: restructuration et modernisation**, La société historique du Canada, brochure historique, no 45, Ottawa, 1988, p. 16.
- 2 Il existe malheureusement très peu d'informations sur la vie familiale des Drapeau, mais on peut consulter le **Dictionnaire biographique du Canada** pour en savoir plus sur Joseph Drapeau, sa femme, Marie-Geneviève et leur fille, Luce-Gertrude.
- 3 Alain Ray, **Dictionnaire historique de la langue française**, Le Robert, tome I, p. 1080.
- 4 P. B. Mignault, **Le droit paroissial étant une étude historique et légale**, Montréal, CO Beauchemin et fils, 1893, p. 150-151.
- 5 L'abbé Auguste Gosselin, **Un épisode de l'histoire de la dîme au Canada, 1705-1707**, Ottawa, Mémoires de la société royale du Canada, 1903. p. 48-47.
- 6 Louise Dechêne, **Le partage des subsistances au Canada sous le régime français**, Montréal, Boréal, 1994, p. 17.
- 7 Archives paroissiales de Sainte-Flavie, Cahiers de prône, 1873.28
- 8 Mgr Desautels, **Manuel des curés pour le bon gouvernement temporel des paroisses et des fabriques dans le Bas-Canada**, Montréal, Imprimerie John Lovell, 1864.
- 9 Archives de l'Archidiocèse de Rimouski, **Rapport annuel de Sainte-Flavie**, 1921.
- 10 Archives paroissiales de Sainte-Flavie, **Ordonnance imposant une dîme de pommes de terre, en plus de la dîme de céréales**, registre de documents divers, 1920.
- 11 Selon le témoignage de Léo Émond, résidant de Sainte-flavie, qui se souvient lui-même avoir transporté la dîme de pommes de terre au curé de la paroisse, qui soit dit en passant, était devenu à un certain moment, le plus important revendeur de pommes de terre dans la paroisse.
- 12 Archives paroissiales de Sainte-Flavie, **Ordonnance imposant une dîme de pomme de terre**, registre non identifié (1850-1948), 30 octobre 1920.
- 13 Alain Ray, **op. cit.**, tome II, p. 1627.
- 14 Robert-Lionel Séguin, **Les granges du Québec, du XVII^e au XIX^e siècle**, Musée national du Canada, (192) 2, Ottawa, 1965, p. 62.
- 15 Archive de l'Archidiocèse de Rimouski, **Rapport annuel de Sainte-Flavie**, 1857.
- 16 Archives de l'Archidiocèse de Rimouski, **Rapport annuel de Sainte-Flavie**, 1854.
- 17 Archives de l'Archidiocèse de Rimouski, **Rapports annuels de Sainte-Flavie**, 1853 à 1875.
- 18 Louise Dechêne, **op. cit.**, p. 30.